

## **PORTANT COMPOSITION DES JURYS DES DOUBLES LICENCES LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

### **ARRETÉ**

#### **Article 1**

La composition des jurys d'examen DES DOUBLES LICENCES comme suit :

### **Parcours renforcé Double Licence Informatique Mathématiques**

#### **Membres du jury**

Isabelle CANET, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Thierry BUFFARD, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

#### **Semestre 1**

Alexandre VIGNY, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Andrzej STOS, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

#### **Semestre 2**

Alexandre VIGNY, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

Andrzej STOS, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

### **Parcours renforcé Double Licence Mathématiques Physique**

#### **Membres du jury**

Thierry BUFFARD, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Isabelle CANET, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

#### **Semestre 1**

Jean ORLOFF, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Laurent CHUPIN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Franck MANSO, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

#### **Semestre 2**

Jean ORLOFF, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Laurent CHUPIN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

Franck MANSO, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

#### **Article 2**

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le  
Directeur Général des Services  
David ZUROWSKI



Le 15 décembre 2025